

 <b>POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE (cdH)</b>			
<b>Votre parti est-il prêt à :</b>		<b>si OUI, comment ?</b>	<b>si NON, pourquoi ?</b>
<b>Réviser avant 2020 les objectifs du Paquet énergie-climat 2030, afin de les mettre en phase avec les engagements de l'Accord de Paris en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et 100% d'ici 2050.</b>	UE	Nous sommes favorables à la révision des objectifs du Paquet énergie-climat 2030 afin de le mettre en phase avec l'Accord de Paris. Pour le cdH, cela doit être la priorité de la prochaine Commission.	
<b>Adopter un plan pluriannuel d'investissement européen de minimum 1 000 milliards EUR sur 5 ans pour la transition énergétique européenne, afin de réduire la dépendance énergétique de l'UE et de tendre progressivement vers 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.</b>	UE	Le cdH plaide pour un vaste plan d'investissement européen pour la transition énergétique. Pour le financer, nous proposons de créer un Fonds « Environnement Climat » ciblé sur des projets en lien avec la transition durable. Ce Fonds serait capitalisé par un budget européen accru par des ressources propres. Il sera placé sous l'égide du Parlement européen qui dans sa gestion associera également des membres de la société civile au travers du Comité économique et social européen. Les banques publiques d'investissement de tous les pays européens pourraient entrer dans son capital, pour pouvoir participer à la sélection et coordination des projets. Un tel fonds doté d'un capital de 60 milliards d'euros serait en mesure d'émettre des euro-obligations pour attirer les investisseurs en vue de financer un programme de 500 milliards d'euros. L'effet d'entraînement sur l'investissement privé pourrait être encouragé par la BCE au travers de sa politique d'assouplissement budgétaire. Sur le long terme, nous plaçons pour que la BEI devienne la banque du développement durable finançant principalement la transition énergétique, la mobilité durable et l'innovation et renonçant à financer des projets traditionnels auxquels est encore affectée une part majoritaire de ses prêts. Enfin, nous plaçons pour une augmentation du budget européen pour soutenir directement les investissements nécessaires pour assurer la transition vers une société bas carbone, et viendra dès lors renforcer le recours aux prêts de la Banque européenne d'investissement. Ces interventions doivent cibler en particulier trois domaines : 1) l'isolation des bâtiments publics et privés ; 2) le développement d'infrastructures adaptées aux modes de déplacement actifs et aux transports collectifs ; 3) le développement d'énergies renouvelables et à la modernisation des réseaux de transport et de distribution d'énergie.	
<b>Mobiliser en Belgique, dès 2020, 500 millions EUR par an, nouveaux et additionnels à l'aide publique au développement, pour financer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays pauvres.</b>	BE	Le cdH souhaite clairement amplifier la politique de financement international pour la lutte contre les changements climatiques, sous forme de projets concrets dans les pays en développement. Nous ne souhaitons toutefois pas nous avancer sur un chiffre précis mais l'effort de la Belgique et de ses entités doit être beaucoup plus important qu'aujourd'hui. Cette effort et la manière de le répartir entre entités doit être intégré dans la loi « Climat ».	
Adopter un plan national énergie-climat intégré ambitieux permettant de mettre les objectifs de la Belgique en phase avec les engagements de l'Accord de Paris.	BE WBI	Le cdH y est favorable. Mais il faut que ce plan s'accompagne d'actions concrètes. Nous souhaitons donc également renforcer les moyens de mise en œuvre du plan Air-Climat-Energie de chaque Région ainsi que du plan Energie-Climat fédéral et veiller à l'intégration d'objectifs ambitieux.	
		Complémentairement, nous voulons faire adopter une loi « Climat » et un accord de coopération interfédéral pour fixer un cadre stable et contraignant de la transition. Dans ce cadre, il est indispensable de créer une agence interfédérale du climat.	
		Enfin nous pensons qu'il faut aller encore plus loin que l'accord de Paris ! Le cdH compte défendre à l'échelle européenne une politique ambitieuse pour rencontrer l'objectif de réduction, par rapport à 1990, de 55% de réduction des GES en 2030 et de 95% en 2050 (en intégrant l'énergie grise dans les objectifs), et jouer un rôle pionnier en visant à terme une neutralité carbone. Plus particulièrement par rapport à l'énergie, le cdH propose de lancer un plan interfédéral d'investissement pour l'isolation des bâtiments résidentiels, administratifs, industriels et tertiaires échelonné sur plusieurs années et s'appuyant sur un budget à la hauteur des défis qu'induit la transition énergétique. Notre premier objectif est de réduire de 30% la consommation énergétique primaire des habitations d'ici 2030. Le second vise à réduire la consommation d'énergie primaire des bâtiments du secteur tertiaire (publics et privés) de minimum 40% à la même échéance.	
Adopter dans chaque région un plan d'action pangouvernemental de long terme pour la transition socioécologique et le développement durable.	BE WBI	Nous y sommes favorables. Déjà aujourd'hui les Régions ont adopté des plans Air-Climat-Energie et des stratégies de développement durable pluriannuelles; et nous avons veillé à inclure les organisations environnementales au sein des instances de concertation afin que cette dimension soit systématiquement prise en compte. Les plans ACE produisent de bons résultats, mais il faut absolument intensifier les efforts! Les enjeux environnementaux dépassent les frontières de chaque administration et d'attribution ministérielle (aspects sociaux, économiques...) et s'inscrivent dans un délai beaucoup plus long qu'une seule législature. Il est donc nécessaire d'adopter une démarche intégrée et transversale à l'ensemble des compétences du Gouvernement et d'assurer la continuité des politiques publiques environnementales même si les majorités politiques changent. Il faut donc mieux impliquer les assemblées parlementaires (majorité et opposition) dans leur définition et leur soutien. Ces plans régionaux doivent être enfin cohérents avec les actions menées par les autres niveaux de pouvoir et entités, d'où l'importance d'adopter une loi climat à l'échelle fédérale avec sa déclinaison au niveau des Régions (décret climat).	
Mobiliser des ressources financières dans le cadre du mécanisme international de « pertes et préjudices » visant à dédommager les victimes de dommages climatiques.	UE	Pour faire face au défi climatique, les Etats doivent agir en amont pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, accompagner l'adaptation des travailleurs et renforcer le mécanisme international pour les pertes et préjudices. Le cdH partage le besoin de financement pour les pertes et préjudices, et dans ce cadre, soutient la proposition de mandater le comité exécutif et le standing committee pour avancer sur la mise en place d'un mécanisme de support financier.	
Développer une politique spécifique de protection vis-à-vis des déplacés climatiques et environnementaux.	UE BE	Nous sommes favorables à une politique favorisant la mobilité et l'accès à la protection au bénéfice des réfugiés climatiques. Pour le cdH, il faut prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits et de la dignité des personnes qui ont été chassées de chez elle par des catastrophes liées au climat. Nous proposons en particulier d'accorder des visas humanitaires aux personnes déplacées en raison de facteurs environnementaux. Par ailleurs, les dispositions du pacte mondial pour les migrations reconnaissent l'impact du changement climatique sur la migration mondiale et impliquent de faire évoluer les politiques, en particulier au niveau européen.	